

PBF/BDI/A-6

« Promotion du rôle des petites et micro entreprises et des microprojets dans la consolidation de la paix » - Projet “Micro-entreprises”

Le projet “*Micro-entreprises*” est l’un des 18 projets PBF mis en œuvre au Burundi dans le cadre de la Commission de Consolidation de la Paix. Sous la tutelle du Ministère du commerce, de l’Industrie et du Tourisme, le projet a été exécuté avec l’appui du PNUD. Le budget approuvé par le Fonds de Consolidation de la Paix pour le projet Micro- entreprise s’élevait à US\$ 500,000. Les activités du projet qui couvrait tout le pays ont débuté en mai 2008 pour clôturer en juillet 2009 soit 14 mois de mise en œuvre.

Objectif principal:

- **Rendre visible et promouvoir** le rôle des petites et micro entreprises dans la consolidation de la paix.

Pourquoi le choix d’un tel projet?

- Les effets conjugués des destructions du capital productif, le déplacement massif des populations et la baisse de l’aide publique causés par le conflit armé, ont fait subir à l’économie burundaise un **déclin considérable**. Le secteur privé local, formel et informel, qui a un rôle de moteur du développement, n’en avait plus la capacité tant il a été ruiné par la crise. La plupart des PME sont tombées en faillite suite aux pillages, à la destruction des infrastructures et des moyens de production.
- Malgré les contraintes du conflit, certaines petites et micro-entreprises ont survécu et constituent une opportunité de développement de partenariats capables de participer plus activement au développement des affaires, à la cohésion sociale et à la coexistence pacifique.



« Les différentes activités génératrices de revenus que les rapatriés, les démobilisés, les déplacés internes et les personnes restées sur les collines ont pu rentabiliser avec les appuis du Fonds de Consolidation de la Paix nous ont servi de cadre idéal d’échange pour la cohabitation pacifique, après plusieurs années de crise sociopolitique et de méfiance mutuelle. »

Un des exposants de l’Association de Transformation des Aliments du Burundi (ASOTRABU), Commune Butaganzwa en province Ruyigi (Est du pays).

Principales réalisations:

- Organisation de **quatre ateliers provinciaux et un colloque national**, en intégrant une stratégie d'information et de communication sur le rôle des petites entreprises et microprojets dans la consolidation de la paix ;
- Partenariat avec le projet *Jeunes* pour l'appui à la mise en place d'un espace permanent d'expositions des produits des petites et micro-entreprises au Musée Vivant de Bujumbura, qui ont une valeur ajoutée à la consolidation de la paix ;
- **Formation des formateurs et renforcement des capacités** de certains fonctionnaires du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et celui du Développement Communal, ainsi que ceux des petites et micro-entreprises qui favorisent les activités liées à la consolidation de la paix ;
- Elaboration d'une « étude de cas » sur les « pratiques d'entrepreneuriat » des petites et micro-entreprises qui génèrent des profits tout en favorisant les activités liées à la consolidation de la paix.



Le projet ***Petites et micro entreprises*** a aidé les artisans et micro entrepreneurs burundais à faire la promotion de leurs produits au niveau national et dans la sous-région. Ce projet nous a aussi permis de réaliser qu'il y a encore du chemin à faire pour que les artisans puissent améliorer la qualité des objets fabriqués, afin d'être compétitifs sur les marchés de la sous-région.

Madame Spès Niyonzima, membre de l'Association la Belle Maison - Céramique

Impacts et changements apportés

- **Meilleure visibilité** de petites entreprises vulnérables et leur rôle dans la consolidation de la Paix ;
- **Renforcement du dialogue** au sein de la communauté avec les micro-entrepreneurs, le secteur public et le secteur privé ;
- **Renforcement de la coordination** par la mise en place de comités provinciaux qui a permis et l'orientation des micro-entreprises vers des pratiques permettant de mieux favoriser la consolidation de la paix ;
- **Forte volonté de pérenniser les acquis du projet** notamment en aménageant un Centre artisanal de vente au Musée Vivant de Bujumbura et en inscrivant les besoins de fonctionnement du centre dans le budget annuel de 2010 pour le Ministère du Commerce, Tourisme et Industrie et celui de la jeunesse, des Sports et de la Culture concernés par sa cogestion.